

INSTITUT DES SCIENCES DU MEDICAMENT
— ISMED —



PROTECTION DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES SUR LES PLANTES MEDICINALES



PROGRAMME SCIENTIFIQUE

CONFÉRENCE DU MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021
GRAND AMPHITHEATRE FMPO/UCAD



FST



Organisation Ouest Africaine de la Santé



MINISTRE DE LA SANTÉ
ET DE L'ÉCARTON MÉDICALE



Organisation
mondiale de la Santé

Programme Scientifique

CONFÉRENCE DU MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021
GRAND AMPHITHEATRE FMPO/UCAD

PRESIDENT DE LA CONFERENCE

Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar

COMITE D'ORGANISATION

Président

Pr. Amadou Aly MBAYE

Membres

Pr. Adama DIOUF (FST/UCAD (ISMED)

Pr Alioune Dior FALL (FMPO/UCAD)

Pr Mounibe DIARRA (FMPO)

Pr. Matar SECK (FMPO/UCAD

Mme Ramatoulaye DIAKHATE SALL

(ISMED) (FMPO/UCAD)

Pr Babacar MBENGUE

Pr Gora Mbaye

Pr Issa LO

COMITE SCIENTIFIQUE

Président

Pr. Alioune DEYE

Membres

Pr. Matar SECK (FMPO/UCAD)

Pr Rokhaya Sylla GUEYE

Pr Khady DIATTA (FMPO/UCAD)

Pr Youssou NDAO

Pr Madièye SENE

Pr Fatou GUEYE TALL,

Pr Arame NDIAYE

Pr Mame Cheikh SECK

Pr Yoro TINE (FMPO/UCAD)

Pr Mbaye SENE

Dr Mamadou BALDE

MOT DE MONSIEUR LE RECTEUR DE L'UCAD

Pr Ahmadou Aly MBAYE



Monsieur le directeur Général de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technique,
Monsieur le Doyen de la FMPO/UCAD,
Messieurs les Directeurs d'Instituts et de centres de recherche,
Messieurs les Chefs de Départements de Pharmacie,
Monsieur le Directeur Général de la Santé,
Messieurs les Présidents des Ordres professionnels,
Monsieur le Président du Syndicat des Pharmaciens,
Mesdames et messieurs les Représentants des partenaires
Monsieur le Président de la Fédération des Tradipraticiens
Messieurs les Tradipraticiens,
Distingués invités, Mesdames et messieurs.

Permettez-moi d'abord de souhaiter en mon nom propre et au nom du Comité d'Organisation, la bienvenue à tous les participants.

Le thème de cette première conférence de l'Institut des sciences du médicament « **Protection des connaissances traditionnelles sur les plantes médicinales** » s'inscrit dans le cadre des préoccupations des populations et des scientifiques.

En Afrique, plus de 80% de la population, a recours à la médecine traditionnelle pour se soigner ; et les plantes médicinales représentent un axe de recherche et développement de molécules pouvant être utilisées en thérapeutique.

Mesdames, Messieurs,

La biodiversité représente de nos jours, un patrimoine menacé, dont la préservation est une obligation morale pour la société. Les plantes médicinales et les connaissances y afférentes représentent un patrimoine important, qu'il est nécessaire de protéger. Les avantages futurs que l'on pourrait espérer tirer d'elle, seraient essentiellement liés à la découverte de nouvelles semences et de nouveaux médicaments.

C'est dans cette optique que j'exhorte les conférenciers à donner le meilleur d'eux-mêmes pour la formulation de stratégies, pouvant contribuer à la protection intellectuelle des savoirs traditionnels, enjeu majeur au regard de la reconnaissance des droits des peuples autochtones. En effet, les PED ne disposant pas du niveau technologique suffisant, la reconnaissance de la propriété intellectuelle qui pourrait s'accompagner de compensations financières appropriées, serait une option privilégiée.

Mesdames, messieurs les conférenciers, les acteurs de la médecine traditionnelle du pays, ont les yeux tournés vers cette conférence. En effet, l'intérêt accordé à la question des droits de propriété intellectuelle a pour finalité entre autres, de former les praticiens de la médecine traditionnelle pour qu'ils s'approprient les outils juridiques nécessaires à la protection de leurs connaissances et de leurs produits.

Cette conférence, doit donc être le point de départ d'un nouveau souffle, basé sur un véritable changement de paradigme, une vision nouvelle, forte partagée par tous sur la place et le rôle des plantes médicinales dans notre développement.

Je voudrai particulièrement saluer et remercier le Ministère de l'Enseignement supérieur, l'ensemble du corps enseignant des départements de pharmacie, le Ministère de la Santé et de l'action sociale, les tradipraticiens, mais aussi les partenaires qui accompagnent l'ISMED dans l'accomplissement de sa mission.

Enfin, je salue et félicite tous les membres du Comité d'organisation qui ont beaucoup travaillé pour la réussite de cette conférence.

Je souhaite donc à tous pleins succès dans l'exécution de cette noble tâche et déclare ouverte la première conférence sur « Protection des connaissances traditionnelles sur les plantes médicinales ».

Je vous remercie de votre aimable attention.

Professeur Amadou Aly MBAYE

MOT DU PRESIDENT DU COMITE SCIENTIFIQUE DE LA CONFERENCE

Professeur Alioune DIEYE



Monsieur le directeur Général de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technique,
Monsieur le Doyen de la FMPO/UCAD,
Messieurs les Directeurs d'Instituts et de centres de recherche,
Messieurs les Chefs de Départements de Pharmacie,
Monsieur le Directeur Général de la Santé,
Messieurs les Présidents des Ordres professionnels,
Monsieur le Président du Syndicat des Pharmaciens,
Mesdames et messieurs les Représentants des partenaires
Monsieur le Président de la Fédération des Tradipraticiens,
Messieurs les Tradipraticiens,
Distingués invités, Mesdames et messieurs.

Au nom du Comité Scientifique, nous avons le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la première Conférence de l'Institut des Sciences du médicament sur le thème « Protection des connaissances traditionnelles sur les plantes médicinales ». Dans cette optique, cette conférence abordera l'application de la propriété intellectuelle dans le cadre des connaissances sur les plantes médicinales, y compris les brevets d'invention qui, constituent un système juridique relativement ancien. En effet, des siècles durant, des communautés du monde entier ont acquis, utilisé et transmis des connaissances traditionnelles sur la biodiversité locale.

Les connaissances traditionnelles ont donc des répercussions importantes en termes d'accès et de partage des avantages des ressources génétiques. Il est primordial que les connaissances traditionnelles soient appréciées à leur juste valeur par ceux qui les utilisent. Cela suppose de veiller à ce que l'accès à des connaissances traditionnelles associées à des ressources génétiques soit conditionné par le consentement préalable, donné en connaissance de cause, des communautés autochtones et locales concernées, et à ce que celles-ci retirent de leur utilisation des avantages justes et équitables.

Mesdames, messieurs les conférenciers, les acteurs de la médecine traditionnelle du pays, ont les yeux tournés vers cette conférence. En effet, l'intérêt accordé à la question des droits de propriété intellectuelle a pour finalité entre autres, de former les praticiens de la médecine traditionnelle pour qu'ils s'approprient les outils juridiques nécessaires à la protection de leurs connaissances et de leurs produits.

Le comité scientifique souhaite plein succès à cette conférence, qui doit être le point de départ d'une vision nouvelle et partagée par tous sur le rôle des plantes médicinales dans notre développement.

Nous remercions le Ministère de l'Enseignement supérieur, le Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop, l'ensemble du corps enseignant des départements de pharmacie, le Ministère de la Santé et de l'action sociale, les tradipraticiens, qui ont tous contribué à la bonne marche de cette conférence. Enfin, je salue et félicite tous les membres du Comité d'organisation qui ont beaucoup travaillé.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Le Comité d'Organisation de la Conférence
« Protection des connaissances traditionnelles sur les plantes médicinales »
adresse ses remerciements

A Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

A Monsieur le Recteur, Président de l'Assemblée de l'Université cheikh Anta DIOP de Dakar

A Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie de l'UCAD

A Madame le Représentant de l'OMS à Dakar

A Messieurs les présidents des Ordres professionnels du Sénégal

A Monsieur Kaoussou SAMBOU président de la fédération des tradipraticiens

A Monsieur le Directeur de la communication de l'UCAD

Directeur de la DISI de l'UCAD

A Madame Alimatou DIOP KEITA

PROGRAMME DE LA CONFERENCE

PROTECTION DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES SUR LES PLANTES MEDICINALES



Mercredi 8 décembre 2021

MATINEE

Modérateur : Pr Alioune DIEYE Rapporteur : Pr Rokhaya Sylla DIOP

8h-8h30	Accueil des participants
8h30-9h00	Cérémonie d'ouverture : Mot du Président du Comité Scientifique Mot du Recteur
9h00-9h30	Communication 1 : «Protection des connaissances traditionnelles sur les plantes médicinales » par Pr Youssou NDAO

9h30-10h00 Pause-café «Hall de la FMPO»

10h00-10h30	Communication 2 : «Potentialités thérapeutiques des plantes médicinales» par Pr Alioune Dior FALL
10h30-11h00	Communication 3 : «Préservation des ressources phytogénétiques» par Pr Khady Diatta/ Pr Adama DIOUF
11h-11h30	Communication 4 : « Métabolites secondaires issus de plantes de la médecine traditionnelle sénégalaise» par Pr Matar SECK
11h30-13h00	Projection du documentaire sur l'herboristerie

13h-14h30 Pause déjeuner : Restaurant «Les Délices du Campus" (à côté du jardin botanique de la FMPO)

APRES MIDI

Modérateur : Pr Alioune Dior Fall Rapporteur : Pr Yoro TINE

15h-15h30	Communication 5 : «Etude pharmaco-toxicologique de plantes médicinales du Sénégal» par Pr Madièye SENE
15h30-16h00	Communication 6 : «Formulation galénique des médicaments à base de plantes» par Dr Moussa Diop
16h00-16h30	Communication 7 : «Point de vue du tradipraticien sur la médecine traditionnelle» par M. Gaoussou SAMBOU

16h30-17h Clôture de la journée

PROGRAMME SCIENTIFIQUE

RESUMES



« Par délibération, le comité d'organisation de la Conférence sur : PROTECTION DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES SUR LES PLANTES MEDICINALES a arrêté que les opinions émises dans les communications qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'il n'entend leur donner aucune approbation, ni improbation ».

CO¹

"PROTECTION DES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES SUR LES PLANTES MEDICINALES"

PR YOUSSEU NDAO

Enseignant-chercheur en Droit et déontologie pharmaceutiques. Laboratoire de Pharmacie Galénique et Législation, Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie. Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

Introduction : Les connaissances traditionnelles sur les plantes médicinales, constituent des pistes utiles, lorsqu'elles sont utilisées à des fins de recherche ou de développement de produit. La protection et l'utilisation des savoirs traditionnels, interpellent la propriété intellectuelle, et constitue un enjeu au regard de la reconnaissance des droits des peuples autochtones et de leurs droits coutumiers. L'objectif général de notre travail consiste à contribuer à l'élaboration d'un cadre juridique national de protection adapté aux connaissances traditionnelles sur les plantes médicinales.

Méthodologie : Nous avons d'abord procédé à un état des lieux du cadre juridique sur les droits de protection de la propriété intellectuelle, ensuite analysés les textes de portée spécifique sur les connaissances traditionnelles.

Résultats : Au niveau du cadre juridique international, les règles de protection des connaissances traditionnelles, sont établies dans la Convention sur la diversité biologique, qui donne aux connaissances traditionnelles un statut équivalent aux autres technologies. Toutefois, l'accord sur les ADPIC exclut certaines inventions de la brevetabilité, mais offre la possibilité de prévoir un système de protection adapté, comme le système sui generis (variétés végétales), qui offre un système de protection compatible avec l'existant en matière de propriété intellectuelle, mais nécessite une approche inclusive de concertation avec les détenteurs des connaissances.

Conclusion : La viabilité des mécanismes juridiques sui generis, devrait se mesurer par l'ampleur de la mobilisation des détenteurs et de leurs leaders, et d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation des communautés sur les objectifs de la protection en propriété intellectuelle des connaissances traditionnelles. La réglementation devra donner aux détenteurs de savoirs, les moyens d'actions juridiques, pour revendiquer leurs droits, ainsi qu'un mécanisme de sanction contre l'usage illicite des savoirs traditionnels.

Mots clés : Propriété - Intellectuelle - Plantes médicinales - Savoirs - Traditionnels - Connaissance.

CO²

POTENTIEL THERAPEUTIQUE DES PLANTES

Pr Alioune Dior FALL

Laboratoire de Pharmacognosie et Botanique / Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie.
Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.

Le recours aux plantes médicinales est d'un usage séculaire chez l'Homme. Malgré les progrès réalisés par la médecine moderne, les populations africaines ont toujours recours aux plantes médicinales pour se soigner.

Beaucoup de spécialités pharmaceutiques sont issues de molécules d'origine naturelle, et plus précisément d'origine végétale. En effet, les plantes synthétisent des métabolites primaires et secondaires nécessaires à leur croissance, à leur adaptation au milieu extérieur et à leur défense. Ces métabolites sont également de potentielles sources de principes actifs pouvant être efficaces dans la prévention et le traitement de maladies humaines et/ou animales.

Il urge donc d'inventorier les savoirs traditionnels liés aux usages thérapeutiques des plantes en adoptant une démarche ethnopharmacologique adéquate. Cette base de données ainsi réalisée permettrait de sauvegarder l'immense richesse des savoirs traditionnels sur les plantes médicinales. La vérification scientifique de ces propriétés empiriques pourrait in fine, aboutir à la mise sur le marché de médicaments à base de plantes, sûrs et efficaces.

Mots-clés : savoirs traditionnels, plantes médicinales, médicaments.

PRESERVATION DES RESSOURCES PHYLOGENETIQUES

A. CONTRIBUTION À LA CONSERVATION ET À L'UTILISATION DURABLE DES PLANTES MÉDICINALES : ENQUÊTES SUR LES PHYTOMÉDICAMENTS VENDUS DANS LES MARCHÉS DE DAKAR

K. DIATTA, W. Diatta^a, Mame Bouso^a Thiaw^a, AD Fall^a, E Bassene^a

^a Laboratoire de Pharmacognosie et Botanique Faculté de Médecine de Pharmacie et d'Odontologie
Université Cheikh Anta Diop de Dakar BP 5005 Dakar Fann

Introduction : la diversité des écosystèmes en espèces médicinales et le potentiel des espèces sont de plus en plus menacées avec comme conséquence immédiate les difficultés d'accès aux soins de médecine traditionnelle. Les techniques d'exploitation destructives utilisées par les collecteurs et le manque d'organisation de la filière d'exploitation et de commercialisation des produits médicinaux sont fréquemment évoquées pour expliquer la dégradation du potentiel en espèces médicinales. C'est dans ce contexte que ENDA SANTE et le GRPM de la FMPO collaborent avec des associations du monde rural et ont initié le projet « Importance économique et conservation des plantes médicinales au Sénégal » financé par le CRDI.

Objectif : contribuer à la conservation et à l'utilisation durable des plantes médicinales.

Méthodologie : Faire l'état de situation entre l'offre et la demande du marché sénégalais des produits phytomédicamenteux par des enquêtes et ensuite effectuer des essais de multiplication de ces plantes de cueillettes au JEPU et dans les carrés botaniques de Sambandé, Keur Goury et Mbadakhoune.

Résultats : 140 espèces médicinales ont été recensées sur les 30 étalages visités pendant l'étude préliminaire. Les arbustes et arbrisseaux représentent 44% des types biologiques rencontrés ; alors que les arbres et les herbes sont de chacun 24%, les lianes 6% et les rhizomes 1%. La Disponibilité et l'indice de présence des 24 espèces les plus utilisées sur les 140 ont été recherchées sur 30 étalages au niveau des marchés dakarois. Les espèces vulnérables sont surtout celles dont les racines sont commercialisées *Fagara* (53%), *Sclerocarya birrea* (57%), *Tinospora*, *Cassia italica* et *Cocculus pendulus* (63%) chacun. On peut ainsi voir la pression exercée sur chaque type biologique. Pour l'ensemble des 24 espèces nos estimations annuelles portent sur 357,5 tonnes, tous organes confondus. *Cassia sieberiana* 14, 6% *Grewia bicolor* 14, 9% *Nauclea latifolia* 10, 1% *Gardenia* sp. 9,5%, *Sterculia setigera* 7,1%

Bridelia micrantha 6, 36% du tonnage estimé pour cette période. Ce qui représente un chiffre d'affaire possible de 252 millions de FCFA.

Au JEPU (2ha) compte actuellement 249 espèces réparties dans 187 genres et 71 familles. Au niveau du site de Sambandé nous avons introduit 40 espèces réparties en 32 genres et 22 familles, à Keur Gouri 18 espèces, 15 genres et 11 familles et à Mbadakhoune 14 espèces réparties en 9 genres et 7 familles. Conclusion : aujourd'hui grâce à cette étude le **Fagara** est multiplié et les graines distribuées dans des conservatoires botaniques du Sénégal (Mbour, jardin botanique de la FST) et dans d'autres pays (échange de graine avec le jardin botanique de Nantes).

Mots clés : Conservation, utilisation durable, Plantes médicinales

PRESERVATION DES RESSOURCES PHYLOGENETIQUES

B. AMÉLIORATION DE LA MULTIPLICATION ET DE LA PRODUCTION DE PLANTES MÉDICINALES PAR LES TECHNOLOGIES VERTES.

Adama DIOUF

Département de Biologie Végétale, Faculté des Sciences et Techniques, Université Cheikh Anta Diop, Dakar

Au Sénégal, les changements climatiques et certaines actions anthropiques notés ces dernières années ont des conséquences néfastes sur l'environnement. En effet, les diverses formes d'exploitation de la végétation parmi lesquels les pratiques inappropriées d'herboristes traditionnels, constituent une menace très sérieuse sur la biodiversité végétale.

Face à cette situation, les biotechnologie végétales et microbiennes offrent des possibilités de production, de protection et de préservation de la végétation, devenus impératives pour une gestion durable des écosystèmes. Ainsi au-delà des méthodes classiques de multiplication des plantes par la germination de graines, le bouturage, le marcottage, etc, de nouvelles pistes basées sur les techniques de culture in vitro sont ouvertes pour la production en masse de plantes de qualité.

En milieu naturel, la disponibilité des nutriments du sol constitue un facteur déterminant de la production végétale. C'est ainsi que des biofertilisants sont proposés pour améliorer la croissance et le développement des plantes aussi bien pérennes qu'annuelles. Cette biotechnologie est basée sur l'exploitation du potentiel microbiologique du sol qui assure naturellement la fertilisation, la stimulation et la protection des plantes cultivées. L'innovation technologique ainsi proposée peut constituer une alternative à l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides de synthèse pour la culture des végétaux, tout en limitant leurs conséquences sur l'environnement et la santé humaine. L'application à grande échelle des biotechnologies végétales et microbiennes serait d'un grand apport pour la mise en place de parcs forestiers voire d'arborétums dans les différentes zones agroécologiques du pays. Ce qui pourrait contribuer à sauvegarder les espèces en voie de disparition et constituer un important vivier pour la fourniture en quantité et en qualité de produits phytomédicamenteux pour la médecine traditionnelle.

Mots clés : plantes médicinales, production végétale, biofertilisant, Sénégal.

ETUDE PHARMACO-TOXICOLOGIQUE DE PLANTES MÉDICINALES DU SENEGAL

B. AMÉLIORATION DE LA MULTIPLICATION ET DE LA PRODUCTION DE PLANTES MÉDICINALES PAR LES TECHNOLOGIES VERTES.

Pr Madièye SENE

Étude pharmacologique des plantes médicinales du Sénégal :
exemple d'*Annona senegalensis* Pers. et d'*Elaeis guineensis* Jacq
Laboratoire de pharmacologie et pharmacodynamie FMPO, UCAD de Dakar

Introduction : Les végétaux ont toujours été utilisés pour la prise en charge des affections en milieu traditionnel. Cette prise en charge est rapportée par de nombreuses enquêtes ethnobotaniques. La présente communication avait pour objectif de montrer l'apport des études pharmacologiques dans la mise en évidence des activités biologiques des matières premières bioactives issues des végétaux à travers l'exemple de deux plantes médicinales du Sénégal : *Annona senegalensis* Pers. et *Elaeis guineensis* Jacq.

Méthodes : Des modèles *in vivo* et *in vitro* ont été utilisés pour mettre en évidence les activités anti-inflammatoire, antalgique et cicatrisante. Il s'agit de l'œdème de patte induit par la carraghénine chez le rat wistar, de la douleur à l'acide acétique chez la souris, du test *in vitro* d'inhibition de la phospholipase A2 et de la brûlure induite chez le rat.

Résultats : La fraction méthanolique de l'extrait étheré total de feuilles (10 mg/kg, per os) d'*Annona senegalensis* prévient significativement l'œdème inflammatoire induit par la carraghénine. La variation de l'œdème est de $22,31 \pm 3,35$ %, $49,66 \pm 13,50$ %, $52,10 \pm 10,02$ % respectivement à T1h, T3h et T5h. L'augmentation de l'œdème après administration orale de la fraction F4 administrée à 300 µg/kg et 1 mg/kg per os est respectivement de $52,77 \pm 7,36$ % et $33,81 \pm 6,94$ %. La variation de l'œdème dans le groupe bétaméthasone (1 mg/kg, per os) est de $23,46 \pm 3,99$ %. La fraction F4 à 300 µg/kg a inhibé significativement 16,39 % de l'activité enzymatique de la phospholipase A2. La fraction F4 (300 µg/kg, per os) a également prévenu de manière significative la douleur induite par l'acide acétique chez la souris. Le nombre de contorsions abdominales est de 21 contre 72 dans le groupe contrôle. L'application quotidienne de pommades à base d'extrait aqueux de feuilles d'*Elaeis guineensis* induit une cicatrisation dépendante de la concentration. La vitesse de cicatrisation est plus importante avec la pommade à 10%, qui induit une réparation tissulaire quasi complète au bout de 22 jours de traitement.

Conclusion : Les composés de la fraction F4 issue de l'extrait méthanolique des feuilles d'*Annona senegalensis* ont une puissante activité analgésique et anti-inflammatoire qui implique une inhibition de la phospholipase A2, comparable au profil de la bétaméthasone sur la douleur et l'inflammation. Les pommades à base de feuilles de d'*E. guineensis* favorisent une cicatrisation des plaies de brûlure. Les résultats justifient l'utilisation de ces plantes en milieu traditionnel.

Mots-clés : *Annona senegalensis*, *Elaeis guineensis*, inflammation, douleur, plaie de brûlure.

CO⁶
**FORMULATION GALENIQUE DES MEDICAMENTS
À BASE DE PLANTES**

**B. AMÉLIORATION DE LA MULTIPLICATION ET DE LA PRODUCTION DE PLANTES MÉDICINALES
PAR LES TECHNOLOGIES VERTES.**

Dr Moussa DIOP, Faye Djiby, Ndao Youssou
Laboratoire de Pharmacie Galénique et Législation. Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Introduction : Les formes galéniques dépendent de la nature des produits mais également des excipients. Dans le domaine de la phytothérapie, on retrouve de plus en plus de formes galéniques autres que celles classiques que sont les infusions, décoctions, macérations etc. En effet, beaucoup de tradithérapeutes font des formules assez complexes comme les pommades, les gélules, les émulsions etc. Ceci est facilité par l'accès à l'information. Ce qui est une bonne opportunité de développement de la médecine traditionnelle mais nécessite un accompagnement. C'est dans cette approche que nous présentons dans ce travail les paramètres à prendre en compte dans la formulation de phytomédicaments. Méthode : Nous avons fait une revue de la littérature en recherchant d'une part les facteurs devant être pris en compte lors de la formulation et d'autre part les formes galéniques présentes en phytothérapie mais également en présentant les médicaments d'officine à base de plante. Sur la base de ces données nous proposons des pistes pour la mise en forme de phytomédicaments. Résultats et discussion : L'ensemble des données montre que le point de départ de la formulation doit être la dose unitaire à administrer. C'est elle qui détermine la faisabilité. Par exemple pour une poudre de plante à administrer en volume de 10 ml de poudre par prise, une forme gélule ne doit pas être envisagée, car une gélule ne peut pas contenir ce volume. L'utilisation d'une forme liquide quant à elle nécessite des conservateurs. Enfin quelle que soit la forme, il est important de maîtriser les matières premières. En officine comme en médecine traditionnelle, plusieurs formes galéniques existent mais la différence réside dans les excipients qui sont très peu retrouvés en phytothérapie. Conclusion : La mise en forme galénique de phytomédicaments nécessite des préalables comme la maîtrise de la qualité des ressources et la fixation de la dose à administrer. Une collaboration entre tradithérapeutes et chercheurs est donc nécessaire pour le développement des formes galéniques.

